

Titre du poste

AUXILIAIRE DE VIE SOCIALE
(AVS)

Finalité du poste

Effectue un accompagnement social et un soutien auprès des familles dans leur vie quotidienne

Aide à faire (stimule, accompagne, soulage, apprend à faire) ou fait à la place d'une personne qui est dans l'incapacité de faire seule les actes ordinaires de la vie courante

Place hiérarchique

Travaille sous l'autorité d'une responsable coordinatrice

Classification

Catégorie C de l'accord de branche de l'aide à domicile du 21 mai 2010

Description des missions1) Principales activités

- accompagne et aide la famille dans les actes essentiels de la vie quotidienne (mobilité, toilette, alimentation,...)
- accompagne et aide la famille dans les activités ordinaires de la vie quotidienne (réalisation des courses, repas, travaux ménagers, entretien du linge,...)
- accompagne et aide la famille dans la vie sociale et relationnelle (activités de loisirs, centres de santé, Protection Maternelle et Infantile, démarches administratives,...)

2) Travaille en équipe

- donne à la famille le livret d'accueil et le règlement de fonctionnement de l'association
- explique et complète avec l'utilisateur le contrat famille
- rend compte de son action
- alerte sa coordinatrice en cas de modifications des conditions d'exercice de sa mission ou de présence de situations à risques
- organise et ajuste son intervention en collaboration avec la personne aidée et la responsable coordinatrice en fonction du projet d'aide personnalisé initialement déterminé et des évolutions constatées
- a la capacité d'évaluer le projet, de le faire évoluer si nécessaire et d'en dresser le bilan au terme de l'intervention
- connaît ses limites d'intervention et identifie les intervenants susceptibles de répondre aux besoins pour lesquels elle n'a pas compétence
- assure l'encaissement de la participation financière de l'utilisateur

Description du profil

1) Compétences

- connaît le contexte socioculturel de son intervention
- maîtrise les actes de la vie quotidienne : alimentation (adultes, enfants, nourrissons) toilettes, bains, changes (enfants et nourrissons)
- maîtrise les travaux de la vie quotidienne (ménage, entretien du linge,...)
- connaît les dispositifs dans lesquels s'inscrivent les interventions
- est capable d'accompagner la famille dans ses démarches administratives
- connaît l'environnement pour agir sur l'animation de la vie quotidienne
- sait occuper les enfants à des activités ludiques et les aider aux devoirs
- sait communiquer et travaille en équipe

2) Capacités personnelles

- tolérance
- capacités relationnelles
- adaptabilité
- sens pratique

3) Conditions d'accès (1)

- Titulaire du diplôme d'Etat d'Auxiliaire de Vie Sociale (DEAVS)

(1) Formation spécifique « nourrissons » à justifier pour pouvoir s'en occuper